

EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du lundi 27 mai 2024

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 95-234 AT DU 14 DÉCEMBRE 1995 MODIFIÉE PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La réunion débute à 8 h 5, sous la présidence de M^{me} Teura Iriti.

Présidente	M ^{me} Teura Iriti	présente	
Vice-présidente	M ^{me} Tahia Brown	présente	
Secrétaire	M ^{me} Pauline Niva	présente	
Membres	M. Ueva Hamblin	présent	
	M. Vincent Maono	présent	
	M. Ernest Teagai	présent	
	M ^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu	absente	Procuration à M. Vincent Maono
	M ^{me} Vahinetua Tuahu	présente	
	M ^{me} Yseult Butcher-Ferry	présente	
Non-membre	M ^{me} Elise Vanaa	arrivée à 8 h 26	

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 95-234 AT DU 14 DÉCEMBRE 1995 MODIFIÉE PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

(Lettre n° 8917/PR du 29-12-2023)

Présenté par M. Vincent Maono et M^{me} Pauline Niva

Défendu par :

- M^{me} Vannina Crolas, ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,
- M^{me} Christelle Sandford, directrice de cabinet du ministre,
- M^{me} Jeanne Tinorua, cheffe de cabinet du ministre,
- M^{me} Heitiare Oldham, conseillère technique en charge de la fonction publique auprès du ministre,
- M^{me} Kuelani Coux, conseillère technique en charge de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle auprès du ministre,
- M^{me} Moeava Balland, juriste à la Direction générale des ressources humaines (DGRH),
- M^{me} Tehani Suhas, juriste à la DGRH,
- M. Albert Hugues, psychologue à la Direction des solidarités de la famille et de l'égalité (DSFE).

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

La présidente : Y a-t-il des informations complémentaires ?

M^{me} Vannina Crolas : Oui, pour venir en complément de ce rapport. C'est le premier cadre d'emploi qu'on se propose de revoir, de corriger pour tenir compte de l'évolution de la profession. Mais aussi, un certain nombre d'injustices au niveau de notre fonction publique. Il y a des cadres d'emplois qui ne sont vraiment pas favorisés. Il y a toute une série derrière, notamment les assistants sociaux, parce qu'eux également sont complètement défavorisés. On vient rétablir une certaine justice, une certaine reconnaissance, une certaine fonction clé de notre Pays. Sachant que les 21 millions de plus sont largement couverts par les avantages des FEDA bien plus que les 21 millions. Cela nous a fait économiser 240 millions. On vient peu à peu rétablir une certaine justice dans notre Pays. Il y a également un projet de réforme du régime indemnitaire qui viendra compléter. On vient d'abord modifier les cadres d'emplois, les indices de rémunération. Les indemnités devraient également venir compléter ce projet de rétablissement d'une certaine justice dans notre fonction publique. On a parmi nous un psychologue qui pourrait répondre à toutes vos questions concernant cette fonction très importante pour notre Pays.

M. Vincent Maono : *Te piti nō ni'a i teie tāpura 'ohipa. Tē hina'aro nei au e ani i te fa'aterehau. Ia'ū pa'i i te hi'opo'a i teie tāpura 'ohipa. Tē vai ra pa'i hō'ē tuha'a o tā'u i 'apo mai, terā parau exercice de la profession de psychologue en France métropolitaine. 'Ua fēruri au i tā tāua mau tamari'i i te tuha'a nō'ū nei, i'ō nei, nō te fenua. Parce que i roto i te parau o te hi'opo'ara'a, parauhia terā mea psychologue mai te peu e hi'o 'oe e aha te huru o terā ta'ata. Tā'u i 'ite, parce que i roto i tā'u 'ohipa e rave ra vau i roto i te 'ohipa a te hau, e hi'opo'ahia te ta'ata 'ia haere ana'e mai, e ta'a iho ā iā'u terā ta'ata, e nehenehe pa'i 'oe e deviner. I roto pa'i i teie fa'anhora'a tā tātou, tā'u i 'ite popa'ā ana'e tā tātou feiā e haere mai nei i roto i terā tuha'a 'ohipa. E rāve'a ānei tā tātou nō te fa'a'ana'anataera'a i tā tātou mau tamari'i 'ia haere ato'a mai i roto i terā tuha'a ?*

Piti 'o te anira'a : I roto pa'i i terā fa'anhora'a, haere ana'e tātou i Farāni du moins 'ia haere noa atu tā tātou mau tamari'i i roto i teie fa'anhora'a, 'ua itotito nō te haerera'a e rave. 'ia haere ana'e i Farāni e 3 matahiti : nā vai te fa'aotira'a e fa'aho'i mai ia rātou i ni'a i tō tātou nei tuha'a ? e ō ato'a rātou i ni'a i teie mea parauhia CIMM ? E fa'anho i te hō'ē fa'anhora'a mai te reira te huru nō te parurura'a i tā tātou mau tamari'i 'ia 'ana'anatae ato'a rātou 'ia haere i'ō. E aha vau e parau atu ia 'oe mai te reira ? 'ua 'ite au i roto i te parau nō te ha'api'ira'a, mea rahi tā tātou mau tamari'i 'ia tae ana'e i te hō'ē fāito teitei roa, taiā rātou e haere i Farāni nō te mea aita 'e ha'apāpūra'a e ho'i mai rātou. E hi'o noa tātou i te parau nō teie taea'e tō tātou 'o Kaimuko, mea 'aro, i ō mai, ho'i mai ai 'ōna. E rāve'a ānei

tā tātou i roto i tā tātou fa'aterera'a 'ia tū'ati'ati tātou i ni'a i te hau Farāni, i te hau metua ia fa'anaho, ia nahonaho tō terā vāhi. Aita ana'e, terā noa ihoa tā tātou i 'ite i teie mahana, pauroa terā mau ti'ara'a i ni'a i terā fāito teitei, nō rāpae'au mai. Hō'ē ato'a hi'ora'a terā nō te fa'ahohonu roa ato'a i tā'u hi'ora'a. I roto i te ha'api'ira'a, 'ua haere au titorotoro ri'i. Ua 'ite au i roto i te parau nō te ha'api'ira'a, mea pinepine rātou e ani rātou i te mau pu'era'a psychologue. E hi'opo'a pa'i terā pae'au. E te mea hau, 'ia ani ana'ehia 'ia rātou, te hi'opo'ara'a, haere mai rātou 'e tā rātou rapport. 'E tē vai ra te mau vāhi 'o tā'u i 'ite, aita hō'ē a'e rapport i tae mai i teie nei mahana. Hō'ē matahi te haerera'a mai, aita hō'ē a'e rapport. Aita vau 'e nehenehe 'e faaite atu 'ia 'oe, 'o vai, 'o vai. E tē ma'iri ra terā vāhi. E aha tā'u hi'ora'a ? Tā tātou mau tamari'i teie e fifi nei. Tē fifi ra tātou i ni'a i tā tātou mau tamari'i nō te mea nō rātou te parau mātāmua roa, ta'a noa atu te ha'avarevarera'a, nā 'o mai te reira mai te reira, mea faufa'a ra. E fa'aho'i au i ni'a i tā'u anira'a, nō ni'a iho i tō tāua hīro'a, te Mā'ohi. 'Ia tuatāpapa tāua i tā tāua tamarii, 'ia hi'o ana'e tāua i te huru mea 'ōhie roa tātou 'e 'ite 'e aha te fifi. 'E 'ere nō te fa'ahapara'a, e constat. Hō'ē ta'ata 'ia haere ana'e mai nā Farāni, nā roto mai i terā région Jura, 'ia haere ana'e mai 'ōna, e'ita 'ōna 'e 'ite maita'i te huru o te reira mā'ohi, e aha tōna huru. Tātou nei i 'o nei, aita tātou i 'ite i te huru o te fa'anahora'a tō te Tuamotu, e aha tō rātou mana'o. E rāve'a ānei tā tātou nō te tāta'i-ato'a-ra'a terā vāhi.

M^{me} Vannina Crolas : *Terā iho ā tā tātou fā, 'ia tāpe'ahia mai i te tahi mau ti'a ravera'a 'ohipa nā tā tātou mau tamari'i. Cela va rejoindre un autre projet qui viendra bientôt devant vous, qui est l'extension de la protection de l'emploi local à la fonction publique. C'est un travail également en cours que l'on a identifié comme prioritaire. L'idée est de réserver des postes pour nos enfants qui partent, mais il faut vraiment que l'on ait une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Que l'on identifie au sein de notre administration, les postes vacants ou qui seront vacants d'ici quelques années. Que l'on oriente nos enfants dans ces secteurs qui demandent des compétences nécessaires à notre administration.*

Pour ce qui est de notre projet de texte, 'ua tū ato'a iho ā i tō'u mana'o. E tītau iho ā e amo te fifi a tā tātou mau tamari'i, tātou o tei 'ite maita'i i tō rātou huru, tō rātou hi'ora'a i te mea e tamari'i nā tātou. Teie nei rā, nō te tāpae roa i ni'a i terā 'aravihi, 'e tītau'ia e haere i te ha'api'ira'a noa atu pa'i e ha'api'ira'a farāni. E nehenehe ato'a 'e haere i te Canada, e nehenehe ato'a e haere i te fenua 'ē. On a supprimé la commission d'évaluation des diplômes. Il s'agit pour la personne d'avoir l'attestation que son diplôme est équivalent. Ce n'est pas seulement en métropole, mais aussi dans d'autres pays. Il faut que l'on reconnaisse sa compétence.

Dans l'arrêté, notre présidente nous l'avait signalée : « Mais c'est bizarre, on a retiré l'épreuve optionnelle en *reo mā'ohi* ». Non, on ne l'avait pas retirée, elle est dans l'arrêté. L'épreuve en *reo mā'ohi* sera un plus pour les candidats, pour nos candidats, mais c'est bien le but. Pour l'instant, la protection fonctionnelle, la protection de l'emploi local est limitée au secteur privé. À terme, on devrait venir à réserver et à anticiper les retours de nos enfants en sachant que le choix appartient toujours à nos enfants, car des fois ils ne veulent pas revenir *nō rātou iho ā ia terā ti'amāra'a. Nā rātou fa'aoti*, peut-être qu'après ils reviendront. Mais au moins de préparer et si on en n'a pas, on pourra recruter à l'extérieur. Que l'on puisse préserver un certain nombre de postes, surtout sur les postes clés.

M^{me} Elise Vanaa : *Fa'aterehau*, ce qui est bien dans ce texte, on vient supprimer l'épreuve orale que l'on remplace par une épreuve écrite. Vous parliez de diplôme. Peu importe où on a passé son diplôme. Il y a eu des constats dans d'autres secteurs *fa'aterehau*, d'enfants qui sont allés faire des études dans d'autres pays. À leur retour, les diplômes ne sont pas reconnus. Est-ce que vous allez tendre aussi vers cette reconnaissance dans d'autres secteurs, en plus de celui-ci ? Je veux dire, par exemple, dans le monde artistique, un diplôme américain, tu ne peux pas enseigner. On te demande de la musique, on te demande un diplôme, l'équivalence ici. Le diplôme qu'ils ont passé, a la valeur d'une licence. Il y a beaucoup de difficultés parce que nous avons beaucoup d'enfants qui sont aussi bien aux États-Unis qu'à Hawaï. Ils sont obligés de faire valider les diplômes et de faire la reconnaissance de ce diplôme. Il y a toute une procédure et c'est décourageant. J'ai bien entendu que pour cette catégorie professionnelle, peu importe où ils l'ont passé. Il faut l'étendre aussi à d'autres secteurs *fa'aterehau*.

M^{me} Vannina Crolas : Nous avons des diplômes d'État, donc c'est l'État qui vient valider l'équivalence entre une formation réalisée en dehors de la France et le référentiel des compétences de l'État. C'est un travail de l'État puisque c'est un diplôme d'État. Maintenant, on demande quand même que la personne qui a suivi des formations, qui l'a eue et qui a obtenu un diplôme étranger fasse cette démarche d'attestation d'équivalence. Cette attestation d'équivalence par l'État – c'est bien par l'État ? Il y a quand même cette garantie parce qu'on ne veut pas non plus désigner des professionnels sans avoir la garantie que les compétences sont bien-là. C'est pour la partie diplôme. Pour la partie qualification professionnelle, c'est une compétence qui relève du Pays, notamment de la ministre du travail et de l'emploi.

On a aussi comme projet important de mettre en place un Centre de certification polynésien qui va nous permettre de certifier les compétences d'une personne, mais chez nous, pas un diplôme national. Il ne pourra pas exercer à l'extérieur, mais chez nous. On va venir garantir les qualités et les compétences professionnelles pour qu'une personne puisse exercer chez nous avec telle ou telle qualification. On est tenu par les diplômes nationaux puisque l'éducation, même si c'est de notre compétence, les diplômes sont toujours validés par l'État.

M^{me} Pauline Niva : Alors, je viens dans le cadre des professionnels de santé. L'on sait qu'il y a un désert médical partout dans le monde, même chez nous. On a la menace des démissions des chefs de service. On a aussi à côté des médecins étrangers. Je prends un cas bien particulier : on a une jeune ukrainienne qui est oncologue, c'est un cas pratique. Elle est oncologue et elle voudrait venir. Elle tombe amoureuse d'un polynésien, et elle voudrait venir exercer sa profession ici, sauf qu'elle est médecin ukrainienne. Comment elle fait concrètement ? Elle fait ou elle ne fait pas ?

M^{me} Vannina Crolas : Elle demande, parce qu'elle est étrangère, une autorisation de travail, une autorisation de séjour avant de travailler. Il faut qu'elle ait l'attestation d'équivalence de son diplôme de médecin et de son diplôme de médecin ici. Le problème, c'est qu'on a la compétence et c'est la limite de notre autonomie. On a la compétence en termes de santé, mais pour exercer ici, il faut être médecin, être diplômé du doctorat de médecine français.

M^{me} Pauline Niva : Français, pas européen.

M^{me} Vannina Crolas : L'équivalence est vite faite entre les pays européens et la France. Mais non, c'est bien le diplôme français.

M^{me} Christelle Sandford : Il faut qu'elle demande une autorisation de travail chez nous puisque c'est le SEFI qui la délivre. On s'assure qu'il y ait la case ARASS parce que les diplômes, si elle les a, il faut qu'ils soient validés. On traduit pour voir si elle peut exercer ici. Avant de faire l'autorisation de travail, on vérifie que cela est passé à l'ARASS. Une fois que c'est O.K, elle peut très bien venir. Ensuite, si elle se marie, elle se naturalise française et elle intègre un jour la fonction publique.

M^{me} Pauline Niva : Tantôt vous parliez de la mise en place d'une commission de reconnaissance des diplômes. Vous disiez que nous, on mettrait en place une commission, un centre de Certification. Le jour où l'on aura notre centre de certification polynésien, un médecin, un oncologue ukrainien ou cubain, pourrait se faire certifier dans ce centre et exercer, sans passer par la reconnaissance par l'État de son diplôme ? C'est une question.

M^{me} Vannina Crolas : L'on pourrait, sauf qu'au niveau de la répartition des compétences entre le Pays et l'État dans certains domaines, notamment de la santé, l'autorisation d'exercer en tant que médecin dans le pays relève de l'État. Il va falloir que l'on discute de cette question. Comme pour les médecins cubains, quand vous voulez les faire venir, ils ne peuvent pas. Il y a également des médicaments, par exemple, contre le diabète que l'on pourrait faire venir et qui ont prouvé leur efficacité : ce sont juste des cachets qui ont prouvé leur efficacité dans le monde entier, au lieu d'amputer. Mais comme l'Agence nationale des médicaments ne l'a pas validé, on ne peut pas l'utiliser chez nous. On est quand même limité dans ce domaine de compétences par nos textes.

M^{me} Heitiare Oldham : Je voudrais juste rajouter quelques propos en complément. Concernant l'exercice de la médecine en Polynésie française, on exige un diplôme national, mais également un diplôme permettant l'exercice de la médecine en France. Cela nous permet de prendre en compte les diplômes européens sous réserve de validation par l'ARASS.

Pour la certification des diplômes, le droit de la santé est un droit dans lequel nous ne sommes pas totalement compétents puisqu'il y a des dispositions qui recoupent le droit des personnes. À mon avis, si l'on veut pouvoir accepter des diplômes étrangers, il y aura plusieurs réglementations à modifier.

M^{me} Vahinetua Tuahu : Juste pour parler des diplômes de nos enfants qui ont fait leurs études à l'étranger. Il y a un département (l'ENIC-NARIC) — vous travaillez avec l'ENIC-NARIC — pour franciser les diplômes, une reconnaissance des diplômes américains, par exemple, pour pouvoir travailler ici. Lors du concours ouvert pour l'assemblée, il y a un article qui y est mentionné dedans. Cela concerne les diplômes étrangers pour qu'ils soient reconnus par cet organisme ENIC-NARIC. Cela sera valable aussi pour ceux qui viennent de l'extérieur, il faut une attestation qui montre bien qu'ils ont tel niveau et telle spécialisation.

La reconnaissance des diplômes étrangers passe par cet organisme. Je parle en état de cause parce que mes enfants ont fait leurs études aux États-Unis pour valider, on leur a demandé de passer par cet organisme.

M^{me} Moeava Balland : On le fait déjà dans la fonction publique de la Polynésie française. Par contre, pour le corps médical, il y a toujours une spécificité, mais on l'applique pour les autres filières dès lors qu'on n'est pas dans une profession réglementée. Et le nouveau texte qui va supprimer la CEDE va la remplacer par l'ENIC-NARIC en attendant les évolutions réglementaires.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

[La procédure d'examen simplifiée est approuvée à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 3 procurations).]

Article 1^{er}

Amendement (APF 1829 du 8-3-2024) déposé par Monsieur le rapporteur Vincent Maono

Amendement (APF 4861 du 27-5-2024) déposé par Madame la ministre Vannina Crolas

La présidente : Ce qui veut dire, *fa'aterehau*, tant que vous êtes là, il n'y a pas de souci dans ce texte pris par le Conseil des ministres. On est persuadé que cette épreuve facultative sera bien mise en place. Mais c'est surtout après, car on ne sait jamais, est-ce qu'on a toujours cette assurance qu'il y aura toujours cette épreuve facultative en tahitien ?

M^{me} Vannina Crolas : Je pense que c'est la loi sur la protection de l'emploi local dans la fonction publique qui viendra sanctuariser cela. Mais, on va être vigilant pour que cela soit respecté.

La présidente : Avant de passer au vote, peut-être un petit mot au psychologue qui est parmi nous.

M. Albert Hugues : Cela fait plus de 15 ans que les psychologues du pays ont pensé à ce projet. C'est une demande de reconnaissance par rapport à notre niveau d'études et à l'implication que l'on peut avoir au sein de tous les services du Pays. Cela fait depuis 2016 que je porte personnellement ce dossier, donc je suis bien content d'être ici parmi vous pour voir le bout du tunnel. Je pense que tous les psychologues — parce qu'on les a quand même interrogés — sont favorables à être les premiers fonctionnaires de la fonction publique (corps de métier, grade) à pouvoir bénéficier de ces changements, en espérant que les autres corps de métier suivront au sein de la fonction publique.

La présidente : On voudrait en profiter quand même pour savoir dans vos entretiens, sans rentrer bien sûr dans le cas tout à fait privé. Lorsque vous avez quelqu'un en face qui ne parle que le tahitien ou que le paumotu, comment cela se passe-t-il ?

M. Albert Hugues : Évidemment, je suis très favorable à ce que le *reo tahiti* soit dans le concours. Moi-même à l'époque, je l'avais passé et je me suis débrouillé un tant soit peu. Je n'en veux pas à mes parents de ne m'avoir pas transmis le *reo*. Mais je pense que la meilleure façon d'apprendre est d'être en contact avec les populations. J'ai eu la chance avec la Direction des solidarités de pouvoir parcourir les îles. Je pense que c'est une épreuve qui m'a beaucoup conforté et surtout rassuré sur mon identité. Hormis les populations qui maîtrisent plus ou moins le *reo farāni*, il est vrai que parler dans la langue est une évidence. C'est un chemin pour mieux comprendre l'autre et pour mieux l'aider.

Comment se débrouille-t-on ? Il est vrai que mes collègues et moi, avec chacun leur niveau de compréhension et d'usage de la langue tahitienne, faisons comme nous pouvons. On se sert aussi de nos collègues qui sont dans nos équipes respectives qui maîtrisent très bien la langue, par exemple. On peut tout à fait être dans un échange en termes de traduction pour être plus efficace auprès des populations. Cela peut être les collègues de l'équipe sociale tout comme cela peut être les collègues de la commune. Quand on va dans les îles, notamment, l'on peut s'appuyer sur le policier municipal et je ne sais qui d'autres encore. Sans compter la famille, qui est certainement la plus experte de la souffrance de leurs membres.

C'est comme cela que l'on peut travailler et que l'on devrait tous travailler. C'est de ne jamais être tout seul et de toujours faire avec les ressources qu'il y a autour de nous.

M^{me} Pauline Niva : Je respecte tout à fait ce métier de psychologue avec toutes les études que vous avez faites. Ce qui me préoccupe, parce que quand on a une personne en face — et je rejoins Madame la présidente — qui ne maîtrise pas du tout la langue de Molière (la langue française), on va quand même aller dans son intimité et fouiller dans son cerveau, dans son *'ā'au*.

Tu dis que l'on fait appel quand même à des collègues qui peuvent mieux accompagner la personne qui est en face. De ce que j'ai vu, peut-être qu'on a toujours cette facilité — après, tu me corriges — de parler la langue française. C'est plus facile pour nous qui sommes allés en France faire des études, de parler des différentes définitions des mots que ressentent les personnes qui sont en face. En tahitien, il est vrai qu'il manque beaucoup de vocabulaire par rapport à cela. Est-ce que ce n'est pas la facilité de s'adresser aux gens automatiquement en français sans essayer de savoir s'ils maîtrisent ou non la langue tahitienne par le manque de vocabulaire que nous avons en matière de psychologie pour aller fouiller dans son cerveau et dans son âme ? C'est cela, en fait.

Je suis pour la reconnaissance de ce métier et de ces compétences. Je me dis quand même que quelque part, on a autant d'échecs scolaires que de personnes qui se suicident — ce matin encore, j'entendais Annie ce week-end qui parlait de ces suicidés — on a peut-être raté quelque chose. Ce n'est pas contre la profession ni contre votre pratique de psychologue. C'est amené une réflexion sur la pratique et comment l'améliorer, surtout quand on a en face de nous quelqu'un qui ne maîtrise pas du tout la langue française.

C'est tout ce que je voulais apporter pour compléter la remarque de notre présidente.

M. Albert Hugues : J'ai ma réponse à moi, après je laisserai le soin à mes collègues de répondre à leur tour. Mais vous avez tout à fait raison, je pense qu'il faut pouvoir habiter la pensée de l'autre, c'est comme cela en tout cas que l'on m'a appris. Habiter la pensée de l'autre, c'est aller au plus près de son noyau culturel dont fait partie la langue et tant d'autres choses. Pour ma part donc, j'encourage toujours mes collègues à faire des efforts pour aller dans la langue et vers la langue.

La facilité oui, c'est le confort, le *reo farāni*, mais avec le risque d'enfermer la personne en face dans un système de pensée qui n'est pas le sien. En s'éloignant d'archipel en archipel, je suis conscient que

l'on a affaire à des identités multiples et qu'à chaque dialecte, il y a derrière un mode de pensée et toute une civilisation, toute une culture identitaire. Le psychologue, de par sa spécificité, a donc cette chance de pouvoir côtoyer ces diversités.

Malheureusement, ce n'est pas au psychologue seul de mettre à jour ces richesses. Lorsque je pars dans les îles, j'essaye toujours de ne jamais être seul et de m'entourer, notamment encore une fois des *tāvana* et de toutes les forces communales, mais aussi des associations, des religions et bien sûr de nos partenaires du Pays (l'éducation, la santé, etc.). Sinon, on irait comme si l'on savait tout et on viendrait imposer une pensée qui est peut-être complètement en décalage des réalités du terrain.

Mais c'est un effort considérable de partenariat et de coordination, et c'est là toute la difficulté puisqu'il revient à chaque professionnel, quel qu'il soit, de pouvoir faire passer ce message. En tout cas, c'est le message que je porte partout où je vais. À chaque fois, je dis « je ne peux pas être tout seul », « je ne dois pas le faire tout seul ». Mais le Pays peut-il, au-delà de ce qu'il est, être dans une coordination de toutes les forces qui existent ? C'est là un autre niveau que nous, en tant qu'agent, on ne peut pas maîtriser.

M^{me} Elise Vanaa : Le métier de psychologue ne doit pas être facile. Mais *fa'aterehau* et *peretiteni*, il n'y avait pas de psychologue avant. Quand un enfant ne travaillait pas bien à l'école, *e purūmu nī'au teie e haere atu nei*. Quand on voyait la cuillère en bois, on cavalait ! Aujourd'hui, on voit que la société avance tellement avec tout ce qui arrive de l'extérieur et on a tellement d'autres problèmes qu'aujourd'hui, on fait appel à des psychologues.

La présidente : *'Oia ato'a nō terā mau metua tāne. I teienei, tē vai ra tā rātou mau mahana ; i te mātāmua ra, mea itoito tō tātou mau metua, 15 tamari'i, 'aita ia e congé mai teie.*

M. Vincent Maono : *Ha'amana'o noa ra vau ia tātou, i te tau 'a haere ai au i te ha'api'ira'a, tē vai rā terā centre d'orientation. Mea rahi tamari'i i tō mātou tau, 'ua fifi i roto i te orara'a i muri mai nō te mea, te mau metua e ha'apa'o ra i teie mau tamari'i i roto i tō rātou 'avei'a, e 'ere pa'i i te mea rava'i maita'i 'e 'aita ato'a i rava'i maita'i te māramarama*

Hō'ē hiora'a : quand j'étais en secondaire, ce n'est pas mon cas, mais je t'en parle. En maths, j'avais des 20, des 19 ; en français j'avais à peine la moyenne, 9, 8. C'est vrai, la règle, j'ai vécu cela. *Teienei, tē vai ra hō'ē tamari'i ato'a mai iā'u, i ni'a i te maths, 0, 1, peut-être 2 ; en français, 16. Passage en 1^{re}, 'ōna tei 'āfa'ihia i 'ō,* on m'a orienté en commercial.

Terā tā'u e parau ra, te faufa'a o terā tōro'a 'ei fa'ahoho'ara'a i tō mātou tau. I teie tau, 'ua nu'u te tau, fa'ahiahia ato'a te fa'annahora'a. 'Eiaha tātou 'ia topa fa'ahou i roto i terā mau nu'ura'a. Nō reira te parau o te psychologue, mea faufa'a roa nō te fa'ahaerera'a i te mau tamari'i e haere rātou i hea. Tē vai ra teie mau tamari'i, c'est bon pour aller faire de la charpenterie, on va les mettre pour faire de la cuisine. Te reira ri'i tā'u vāhi e pe'ape'a nei i roto i teie mau fa'annahora'a, parce que te parau mātāmua roa, te parau o te tamari'i i te ha'api'ira'a.

'Ua 'ite pau roa tātou te fifi o te ha'api'ira'a i teie mahana, tā tātou rahira'a tamari'i, tei roto rātou i te fifi i teie mahana. I te mea 'ia roa'a ia tātou i te tahi tuha'a noa atu, 'aita vau e parau ra e noa'a mai terā i 'āraua'e ra, ananahi tātou e rave, tei roto rā i tā tātou tāpura 'ohipa. 'Ua tae ana'e tātou i ni'a i terā tuha'a tā'u e mana'o ra, e vāhi fa'ahiahia tā tātou. E aha tōna aura'a ? On arrive à convaincre aujourd'hui un, peut-être deux demain, ainsi de suite.

M^{me} Vannina Crolas : Je voudrais soulever trois points. Ce sont des qualifications et une fonction fondamentales parce que notre société est très malade. Le problème d'obésité, c'est aussi des problèmes psychologiques au départ. Notre société a évolué, c'est vrai qu'avant, on n'en avait pas besoin. Les parents étaient déjà plus ou moins psychologues, mais à leur manière.

Mais notre société est vraiment malade, que ce soit les blessures de l'histoire aussi : que l'on ne soit pas reconnu dans notre dignité en tant que peuple à part entière avec sa propre vision de la vie, ses propres croyances, etc. On nous impose le *reo farāni* alors que notre âme n'est pas là, et forcément il y a des blessures profondes. Et cela, ce n'est pas que les psychologues qui vont pouvoir y remédier, c'est nous tous ! Si tout le monde pouvait avoir des clés pour accompagner nos enfants, nos jeunes, nos délinquants, tous ceux qui sont pris par les drogues, etc., car notre société va très mal.

C'est donc une urgence et je suis très satisfaite de la réponse de notre psychologue. La clé est vraiment dans la coordination avec toutes les forces vives de notre Pays et notamment au travers des *fare ora*. C'est bien le sens du concept des *fare ora*, de faire revivre, de redonner de la vie, de la dignité à nos jeunes, nos enfants et notre population. C'est effectivement en travaillant avec les communes — plus à côté des communes — que l'on pourra y arriver parce que les communes sont présentes partout. Elles connaissent leur population, leurs familles en difficulté, et c'est vraiment avec elles au travers des *fare ora*, à mon avis, que l'on pourra y arriver.

Et il y a un gros programme — qui existe déjà je pense — de formation en *reo tahiti* de nos psychologues et nos assistants sociaux parce ce sont vraiment des fonctions clés si l'on veut sortir notre Pays de la misère morale, psychologique qu'il y a aujourd'hui. Il va donc falloir mettre les moyens. Mais pour cela et parce qu'on n'a pas un budget extensible, il faut également que l'on fasse des économies ailleurs qui ne vont pas être bien accueillis par certains, mais c'est une nécessité, une urgence pour notre pays.

Nos enfants sont beaucoup livrés à eux-mêmes et les parents aussi sont dépassés. Le système fait que c'est comme cela. Il faut prendre en main cette population et c'est notre priorité au niveau de notre gouvernement : les malades et les pauvres. C'est vraiment notre priorité.

M^{me} Vahinetua Tuahu : J'aime beaucoup les mots, mais je vais rebondir sur un mot du psychologue qui est important, c'est « aider ». Il y a une personne qui est venue de France, on était en réunion d'information sur l'OPH. Il disait que les mots ont de l'importance et parlait d'aider. Je lui ai dit qu'ici, la vision d'aider est différente : notre population a pris le mot « aider » pour « assister » et je lui ai répondu qu'il fallait changer cette vision. Au lieu de dire « aider », ce serait « accompagner » parce que lorsque l'on dit aux gens qu'on va les aider, ils attendent toujours qu'on le leur apporte sur un plateau, c'est la politique de la main tendue. Et je dis que non, il faut changer cette vision et ne plus dire aider, mais accompagner ; c'est avec, et non pas pour. Il a dit oui, que c'est très important de trouver les bons mots. Et je rebondis encore sur une citation qu'on a l'habitude de dire, c'est de « faire des choses qui nous ressemblent et qui nous rassemblent ». Ce n'est donc pas évident.

Et lorsque l'on parle de psychologues, c'est un groupe, ce n'est pas simplement une personne qui prendra la décision. Je suis allée à une réunion avec la DGEE pour les personnes handicapées justement pour les accompagner. C'est important de mettre l'équipe en avant et non pas son égo. C'est une décision que l'on doit prendre en commun, et c'est pour cela que dans la psychologie, le mot « P » c'est partenaire, ce n'est pas simplement tout seul. C'est une unité, une décision prise en commun, que ce soit le Pays, l'État, les services et même la population puisque chaque individu est unique.

En tant qu'enseignant, on dit que l'enfant n'est pas l'homme en miniature, mais le petit de l'homme. On a tendance à sauter des étapes alors que l'on doit prendre l'enfant tel qu'il est. Il commence par le lait, la compote et puis la viande, mais on a tendance à forcer, à donner de la viande. Pour nos administrés aussi, s'ils ne comprennent pas les choses, c'est de prendre étape par étape. Ainsi, en tant que responsables, on doit respecter ces étapes.

M^{me} Pauline Niva : C'est pour cela que j'adore la langue polynésienne. « Aider » en tahitien, on dit « *tauturu* ». « *Tau* » c'est le temps et « *turu* » c'est aider. Tu aides dans le temps, pas indéfiniment ; il y a un temps pour aider.

M^{me} Tahia Brown : *Hina'aro vau e fa'ati'a i te hō'ē 'ā'amu tā'u i ora mai i te Tuamotu nō te mea 'aita teie mau huru taote e tae pinepine mai nei iō mātou. I te motu tā'u e fa'aea ra 10 matahiti, hō'ē ana'e*

paha taime te haerera'a mai teie huru taote nō te ha'api'ira'a. Tō'u taera'a i ni'a i teie fenua Faaite, tō'u hoa, e ha'api'i tamari'i. Te haerera'a māua i Faaite, tē vai ra te tahi mau casiers 'ua 7 i roto teie parau « enfant en difficulté ». Mana'o ana'e vau, 'ua hau i te 10 i ni'a e 30 tamari'i, 15 enfants en difficulté. 'E tē ha'amana'o ra vau ē, i tō'u orara'a i Takaroa, mea varavara te tamari'i en difficulté, 'e i tō'u haerera'a i ni'a i teie motu, nā'ōra'a vau e aha ia huru ? 'Aita teie mau tamari'i e paraparau, ha'amā rātou i te paraparau.

I tō'u haerera'a atu, tē vai ra tā'u hō'ē tamaiti, 'e teie tamaiti tā'u, e paraparau 'ōna i te tamari'i ē haere roa i ni'a i te ta'ata pa'ari. E i ni'a i teie motu, 'aita te mau tamari'i e paraparau na. 'Ua 'ōpua tō'u hoa ha'api'i tamari'i e 'imi i te rāve'a 'ia ha'amaitai i teie mau tamari'i 'e e ha'aparaparau ia rātou nā roto i tāna 'ohipa ha'api'ira'a nō tōna here i te tamari'i Pa'umotu, inā a'e e vahine Pa'umotu tāna. 'Ua 'āfa'i ato'a i teie mau tamari'i i ni'a i te tahi atu mau motu mai ia Anaa, Fakarava, 'e 'ua haere ato'a mai mātou i Papenoo.

'E nō te āfa'ira'a i teie mau tamari'i i ni'a i teie mau motu, 'ua tomo ato'a mai te 'Ētāretia i roto nō te rave i te 'ohipa, te mau metua, te mau ta'ata ha'api'i 'ori, te 'oire tā'āto'a tei rave i te 'ohipa 'ia nehenehe tā mātou mau tamari'i 'ia riro 'ei nūmera hō'ē 'ia haere e tū'aro i te mau tamari'i o Anaa. Hō'ē matahiti tōna raverāa i te 'ohipa, 'e i te 'āfa'ira'a mātou i ta mātou mau tamari'i i Anaa, nūmera hō'ē i te parau o te ha'api'ira'a, te tū'aro 'e te mau mea ato'a.

I terā taime, e hi'o vau i tā mātou mau tamari'i, 'aita e ha'amā fa'ahou i te paraparau, te mau metua 'ua tomo ato'a mai i roto nō te turu i tā rātou mau tamari'i. I teie mahana, i terā motu, il n'y a plus d'enfant en difficulté.

Terā ia tā mātou mau rave'a i rave mai i ni'a i tō mātou mau motu nō te iti, 'aore rā nō te tere-'ore-ra'a mai teie mau taote tā tātou nō te rahi o tā rātou mau 'ohipa. Terā rā te tahi mau rāve'a tā tātou e nehenehe e rave nō te tauturu i tā tātou mau tamari'i. I teie mahana, tā mātou mau tamari'i 'ia haere i Makemo nō te ha'api'ira'a, e nehenehe au e parau e fāito maita'i te tamari'i o Faaite. Terā ia te tahi mau rāve'a : tāhō'ē i te mau 'orometua ha'api'i, te 'oire 'e te huira'atira ē tae noa atu i te fa'aro'o nō te tūra'ira'a i tā rātou mau tamari'i.

La présidente : Très bel exemple. Quand on veut, on peut, surtout ensemble.

Vote sur les amendements,
sur l'article 1^{er} amendé
et sur l'ensemble du projet de délibération amendé :
Adoptés à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 3 procurations)

